



LE SERCE SIGNE LA CHARTE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

Le SERCE, qui représente les entreprises de réseaux et de services énergétiques, apporte son soutien à la démarche initiée par le Plan Bâtiment Durable en faveur de la rénovation énergétique du parc tertiaire.

Alain Le Du, Président du SERCE, a signé le 28 mai la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, en présence de Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable. Quatre entreprises du SERCE se sont également jointes à cette démarche (Bouygues Énergies & Services, Cofely Axima, Eiffage Énergie et Vinci Énergies) au titre de leurs parcs immobiliers. « Je suis particulièrement heureux de nous associer à la démarche initiée par Philippe Pelletier au sein du Plan Bâtiment Durable dont nous sommes partenaires depuis sa création », a déclaré Alain Le Du.

Tandis que se prépare la future loi sur la Transition énergétique, le SERCE souhaite appeler l'attention des pouvoirs publics sur l'importance d'axer leurs actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires alors que les mesures prises jusqu'à présent privilégient le parc résidentiel. Le parc de bâtiments tertiaires totalise en effet 922 millions de m², soit un quart du patrimoine bâti et un tiers de la consommation d'énergie totale du secteur du bâtiment.

Pour Alain Le Du, « la filière est depuis trop longtemps dans l'attente de la publication de textes réglementaires susceptibles de lancer le marché des services énergétiques. Je pense en particulier au décret organisant l'obligation de travaux dans le parc tertiaire que nous attendons depuis 2011. En signant cette Charte, j'apporte le soutien des entreprises qui s'impliquent au quotidien en faveur de l'efficacité énergétique et qui témoignent ainsi concrètement de leur engagement dans une démarche qu'elles souhaitent exemplaire ».

Le SERCE attend du futur décret qu'il soit porteur d'un engagement fort en reprenant les recommandations du rapport Gauchot*. Ce dernier fixe des objectifs de réduction d'au moins 25 % en moyenne de la consommation d'énergie d'ici 2020. Il contribuerait ainsi à l'atteinte de l'objectif de réduction de 38 % des consommations énergétiques nationales à l'horizon 2020 définie dans la loi Grenelle 1.

« Selon nos estimations, si le taux de rénovation des bâtiments du parc tertiaire passait de 1,5 % à 2,5 % par an, cela générerait pour les entreprises du SERCE un besoin d'emplois de 40 000 personnes » souligne enfin Alain Le Du.

* « Recommandations relatives à la rédaction du décret organisant l'obligation de travaux dans le parc tertiaire entre 2012 et 2020 ».

■ Carte d'identité du SERCE

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2013 : 16,1 milliards d'euros ; 150 000 salariés.

Contact SERCE

Marielle Mourgues

Tél. 01 47 20 69 45

m.mourgues@serce.fr // www.serce.fr

Contact PRESSE

C-Comme Vous

366 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Tél. 01 45 31 20 83

vanessa@c-commevous.com

www.c-commevous.com